

Conseil Municipal du 17 Décembre 2014

Présents pour la liste LAT : Christian Lardière, Anne Pichot, Stéphanie Ravel, Daniel Michaud

Compte rendu de la séance : (points marquants de ce CM)

Décisions municipales N° 49 à 53/2014

La DM N° 50 portait sur le règlement à l'amiable des honoraires dus par la Commune au Cabinet de Maitrise d'œuvre, pour les prestations réalisées dans le cadre du projet d'école au Bâtiment des Mousquetaires.

Le montant payé par la Commune s'est ainsi élevé à 70.000€.

A noter que ce montant s'ajoute au coût global de cette opération dont la non réalisation est à ce jour avérée. (coût global non communiqué)

Validation des procès verbaux des CM de Mars 2014 à Juin 2014

Les 2 listes d'opposition ont refusé de signer les procès verbaux des CM des 30/04, 21/05 et 25/06, compte tenu d'une part d'une rédaction non conforme au contenu réel des débats et d'autre part du refus de Monsieur le Maire de prendre en compte en majorité les corrections demandées.

Un PV alternatif pour ces séances a été rédigé et signé par tous les élus de l'opposition.

Ces PV alternatifs ont adressés au Sous Préfet de l'Essonne, accompagnés d'une lettre explicative, des modifications demandées et non prises en compte, ainsi que de l'enregistrement des séances sur clé USB.

Finances

1/ Contrat territorial CG91 de la CAEE – demande de subvention terrain de football synthétique

Le point porte sur la demande d'une subvention d'un montant de 96.168€ auprès du CG pour la transformation d'un terrain de football engazonné en un terrain synthétique.

Le coût total prévisionnel de cette réalisation est de 622 963€ HT.

D'autres demandes de subventions sont envisagées auprès du Conseil Régional d'Ile de France notamment.

A la question, il nous a été répondu que cette subvention auprès du CG était la première demandée par la Commune pour cette opération de terrain synthétique.

Nous avons voté POUR

Travaux – Urbanisme

2/ Acquisition par la Ville à l'EPFIF du terrain des Bas Sablons

3/ Vente du terrain Bas Sablons au Groupe ARCADE

4/ Vente du secteur 3 C au Groupe ARCADE

Ces points concernent :

- . Le projet des Bas Sablons d'une résidence « intergénérationnelle » représentant une quarantaine de logements (50% en accession et 50% en locatif social)
- . Le projet secteur 3 C du haut de la Division Leclerc, d'une superficie de 2104 m², comprenant un ensemble immobilier de 23 logements locatifs sociaux et 200m² de commerces.

Ces 2 opérations seront confiées au Groupe ARCADE, et il est demandé :

. au point 2 : d'approuver l'acquisition par la commune des parcelles Bas Sablons correspondantes au projet à réaliser.

Cette acquisition se fera auprès de l'EPFIF au prix HT de 589 665€, sous forme d'un crédit relais in fine.

. au point 3 : d'approuver la cession par la Commune de ces mêmes terrains acquis au point précédent.

Une promesse de vente sera signée avec le Groupe ARCADE au prix de 1.100.000€. Cette cession est prévue début 2016.

. au point 4 : d'approuver la cession par la commune du site du secteur 3 C au prix de 100.000€

Une seconde promesse de vente, indissociable de la promesse évoquée au point précédent (point 3), sera signée avec le Groupe ARCADE.

Nous avons voté POUR

Affaires Générales - Personnel

5/ Propositions au Préfet sur le Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI)

Ce point fait suite au point examiné lors du CM de novembre sur une proposition du Préfet visant à fusionner les communautés d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines, Versailles Grand Parc, Plateau de Saclay et Europ'Essonne.
Cette proposition avait été rejetée en Novembre

Il est demandé de valider la proposition de fusion de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne et de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay.

Nous avons voté POUR

6/ Livret d'Accueil – Règlement intérieur de l'agent territorial

Nous avons voté POUR

Culture

7/ Désaffectation des ouvrages de la Médiathèque

Nous avons voté POUR

Scolaire – Enfance - Jeunesse

8/ Projet de classe de découverte école élémentaire

Nous avons voté POUR

Questions Diverses

1/ Face à une augmentation des agressions physiques et des cambriolages, la Commune dispose t-elle d'un indicateur sur l'augmentation de l'insécurité à Linas. ?

Réponse : Mr Julié présentera les statistiques lors de la commission de Janvier

*2/ Précision sur la subvention CAEE de 55000€ versée par Europ'Essonne.
Il a été fait remarqué à Monsieur Le Maire, que la réponse apportée en Novembre, sur cette même question, était incorrecte, puisque cette subvention était destinée à être reversée au SIRM et non utilisée par la commune pour les NAP (nouvelles activités périscolaires) comme annoncée lors du CM de novembre.*

La séance a été arrêtée arbitrairement à 22h15, par Monsieur le Maire, alors que 2 questions orales n'étaient pas traitées et que l'horaire de 22h30 n'était pas atteint.

Fin de la séance